



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pour le retour d'un enseignement au maraîchage biologique à Lomme

Question écrite n° 24713

### Texte de la question

M. Adrien Quatennens appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le devenir de l'enseignement de l'horticulture en métropole lilloise. En effet, M. le député a été interpellé par les enseignants du lycée agricole de Lomme, commune associée à Lille, par la fermeture de leur filière d'enseignement de l'horticulture biologique. Désormais, les élèves voulant poursuivre cet enseignement ne trouveront pas d'établissement le proposant moins éloigné que dans le département de l'Oise. Alors que 50 % des nouvelles demandes d'installation d'agriculteurs relèvent du domaine du maraîchage, cette suppression prive des centaines de lycéens de formation à un métier d'avenir. En effet, la multiplication des alertes environnementales le montre : il est urgent de bifurquer vers un modèle d'agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et de rapprocher les sites de production des lieux de consommation, de favoriser les fameux « circuits-courts ». Les métropoles doivent donc développer de véritables ceintures maraîchères biologiques, en rupture avec l'agriculture productiviste. Pour le permettre, les lycées agricoles adoptent progressivement un enseignement tourné vers ces nouveaux modes de production. Mais pour accompagner leur diffusion, ces lycées doivent être mieux outillés (révision des diplômes, évolution des pratiques pédagogiques, augmentation de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole, etc.). La diffusion de cet enseignement est rendue plus urgente encore par le vieillissement de la profession. Faute de repreneurs en nombre suffisants, des exploitations sont parfois absorbés par l'agro-industrie. Il l'interroge donc sur les mesures qu'il entend prendre pour permettre le retour d'un enseignement professionnel au maraîchage biologique à Lomme et pour améliorer l'offre de formation de l'enseignement public agricole.

### Texte de la réponse

La fermeture du baccalauréat professionnel « productions horticoles » sur le site de Lomme de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) des Flandres s'inscrit dans le cadre plus général d'une restructuration de la carte des formations en région Hauts-de-France et a fait l'objet d'un travail de concertation mené avec les EPLEFPA par la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), autorité académique. En effet, en octobre 2016, dans le cadre du dialogue de gestion, la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a alerté la DRAAF Hauts-de-France sur la baisse d'attractivité de certaines formations, marquée par des effectifs en baisse (moins de 10 élèves par classe depuis plusieurs années). La DGER a demandé à ce que la carte régionale des formations soit retravaillée de manière à répondre au mieux aux attentes des jeunes et des professionnels, en tenant compte de la complémentarité entre formation initiale scolaire et apprentissage. Une analyse collective en vue de la restructuration de la carte des formations a été menée avec les EPLEFPA de la région au cours de l'année 2017. La démarche et ses conclusions ont été présentées et débattues dans le cadre des différentes instances. Les conclusions ont ainsi été adressées à la DGER et au conseil régional des Hauts-de-France qui les ont validées à l'automne 2017. Une délégation intersyndicale de l'EPLEFPA des Flandres a été reçue par le directeur général de l'enseignement et de la recherche lors d'une audience le 14 février 2018 concernant la carte des formations de cet établissement. À l'issue de cette rencontre, la décision de fermeture progressive du baccalauréat professionnel « productions horticoles » en formation initiale scolaire a été confirmée par l'administration. Elle a été initiée en seconde à la rentrée 2018, poursuivie en première à la rentrée 2019 et sera

finalisée en terminale à la rentrée 2020. S'agissant de la réponse à la demande croissante en produits biologiques sur la métropole lilloise, la formation en productions horticoles-maraîchage est toujours assurée par l'EPLFPA des Flandres en formation comme en apprentissage.

## Données clés

**Auteur :** [M. Adrien Quatennens](#)

**Circonscription :** Nord (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24713

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2019](#), page 10226

**Réponse publiée au JO le :** [14 janvier 2020](#), page 213